

RAPPORT TRIMESTRIEL n°4 OCTOBRE-DÉCEMBRE 2025

La réglementation applicable à la surveillance de la qualité de l'air ambiant ([arrêté du 16 avril 2021](#)) impose la communication au public, tous les trois mois, des concentrations mesurées en métaux lourds, en benzène et en benzo[a]pyrène dans l'air ambiant.

Toutefois, un focus est réalisé sur l'indice ATMO et les particules PM₁₀, principaux contributeurs à la dégradation de la qualité de l'air en Guyane. À l'origine de nombreux dépassements des seuils réglementaires, ces particules sont essentiellement issues des passages des « brumes du Sahara ».

LA QUALITE DE L'AIR SUR LE TERRITOIRE

Conformément à l'[arrêté du 10 juillet 2020](#), l'indice **ATMO** est représenté par une échelle de six qualificatifs, allant de **bon** jusqu'à **extrêmement mauvais**.

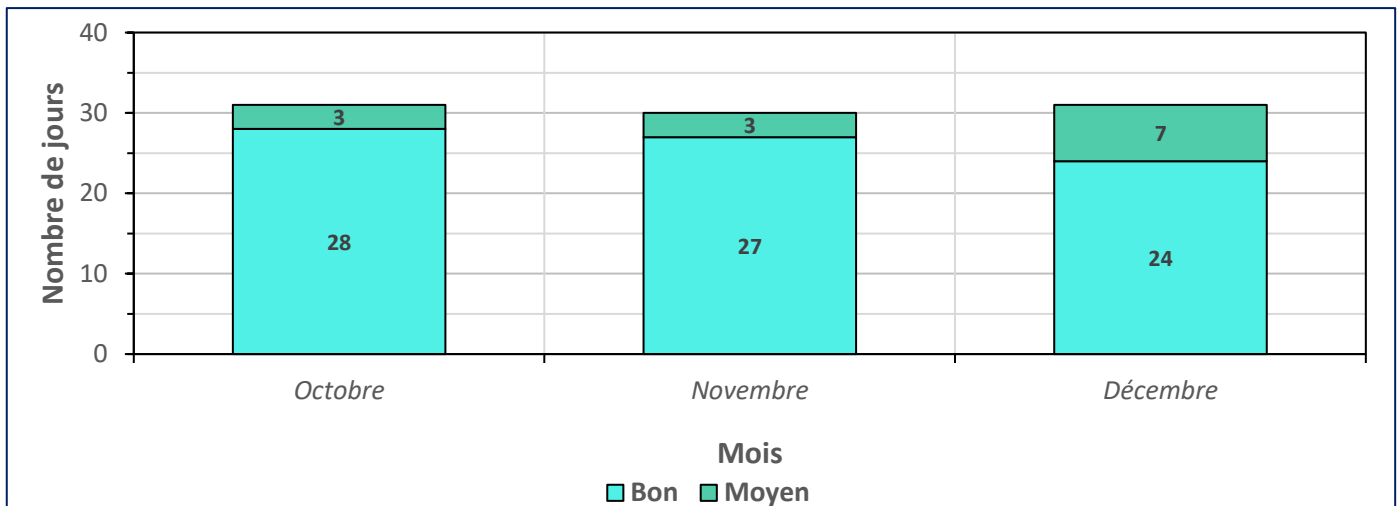


Figure 1 : Répartition des indices de la qualité de l'air en nombre de jours

Le quatrième trimestre a été marqué par une qualité de l'air relativement bonne sur le territoire ; les polluants responsables de l'indice moyen étant l'ozone et/ou les particules fines.

DEPASSEMENTS DE SEUILS - PARTICULES PM₁₀

La réglementation définit 2 seuils de dépassements regroupant les particules de diamètre inférieur à 10 µm :

- Le **Seuil d'Information et de Recommandation (SIR)** pour des moyennes journalières supérieures à **50 µg/m³** ;
- Le **Seuil d'Alerte (SA)** pour des moyennes journalières supérieures à **80 µg/m³**.

Un seuil est dépassé dès lors qu'une seule de nos deux stations est en dépassement.

Durant ce trimestre **aucun dépassement du SIR et de SA** n'a été observé sur la Guyane.

Les concentrations maximales journalières atteintes sur l'île de Cayenne et Kourou sont respectivement de **41,9 µg/m³** et **38,2 µg/m³**, observées le 08 novembre 2025. Les concentrations sont résumées dans le tableau ci-dessous.

	ZAR	ZR
Moyenne journalière	15,9 µg/m³	12,8 µg/m³
Maximum journalier	41,9 µg/m³	38,2 µg/m³

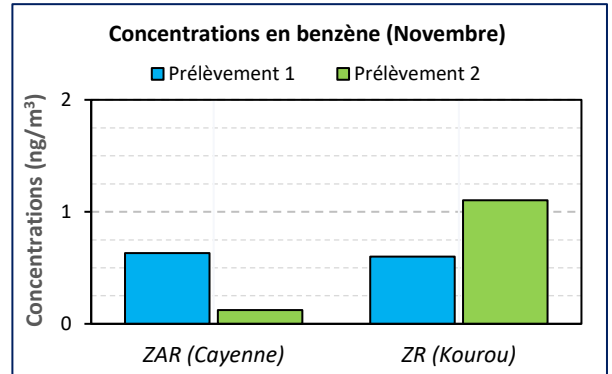
ZAR : zone à risque ; **ZR** : zone régionale

BENZÈNE

La surveillance du benzène est réglementaire et impose une valeur limite de **5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$** en valeur annuelle.

Des prélèvements sont réalisés tous les trois mois, sur l'île de Cayenne et sur Kourou. L'utilisation de supports de prélèvements passifs permet un échantillonnage pendant deux semaines.

Pour ce trimestre, 2 prélèvements ont été réalisés sur les stations de Cayenne, et de Kourou au cours du mois de novembre.



Les concentrations moyennes du benzène sur ces trois mois sont **0,38 $\mu\text{g}/\text{m}^3$** dans la ZAR et **0,85 $\mu\text{g}/\text{m}^3$** dans la ZR. Les concentrations moyennes du benzène sur les douze derniers mois sont **0,65 $\mu\text{g}/\text{m}^3$** dans la ZAR et **0,69 $\mu\text{g}/\text{m}^3$** dans la ZR.

Les concentrations en benzène observées sont largement inférieures à la valeur limite réglementaire.

METAUX LOURDS

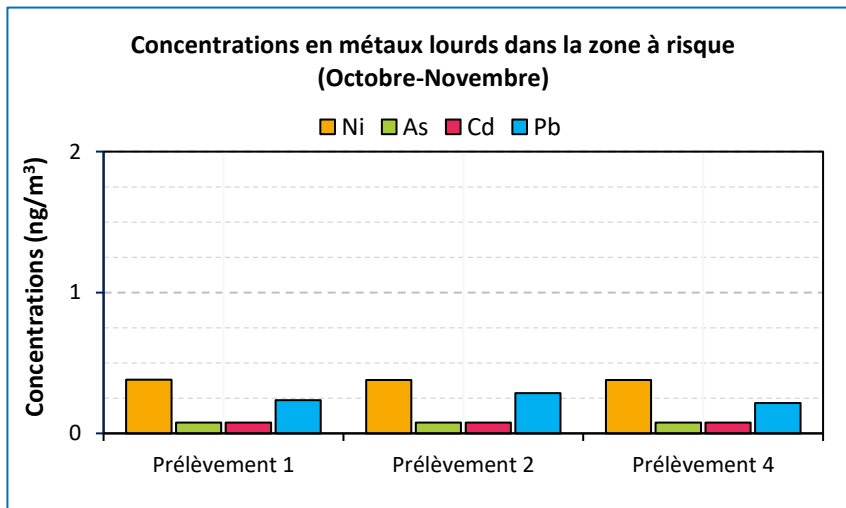
La surveillance des métaux lourds est également réglementaire.

Des prélèvements sont réalisés à l'aide d'un préleveur type Partisol, qui aspire de l'air sur un filtre, puis analysés par un laboratoire à partir de la fraction des PM_{10} .

Pour ce quatrième trimestre de l'année, quatre prélèvements ont été effectués au mois d'octobre (2) et novembre (2) dans la zone à risque, sur la station « Kalou » à Matoury.

Le troisième prélèvement a été invalidé à la suite des coupures de courant.

Les analyses ont mis en évidence les résultats suivants :



Rappel des valeurs cibles :

Arsenic : 6 ng/m^3
Nickel : 20 ng/m^3
Cadmium : 5 ng/m^3

Objectif de qualité :

Plomb : 0,5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

Les concentrations moyennes la mesure de Pb, Cd, As et Ni dans la fraction PM_{10} de la matière particulaire en suspension les douze derniers mois sont représentés par le tableau suivant :

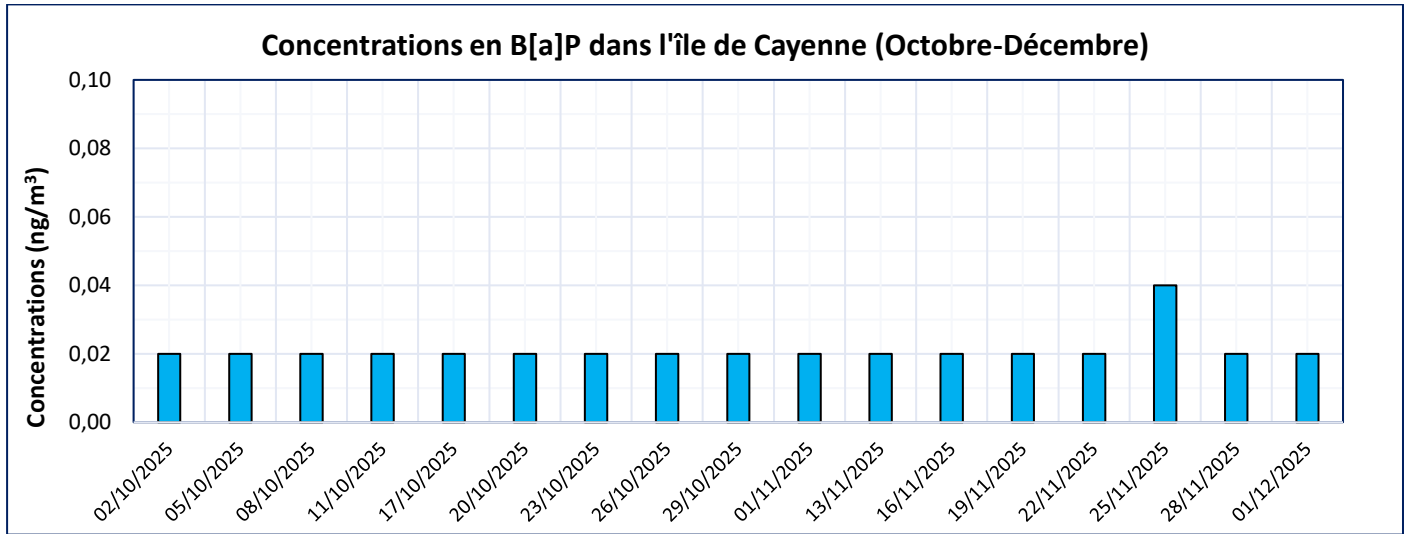
Polluant	Ni	As	Cd	Pb
Moyenne	1,03 ng/m^3	0,17 ng/m^3	0,08 ng/m^3	0,00043 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

L'ensemble des résultats est largement inférieur aux valeurs de référence réglementaires. Les valeurs cibles en métaux lourds sont respectées sur l'île de Cayenne (zone à risque).

Benzo[a]pyrène

Pour ce dernier trimestre 2025, 21 prélèvements de Benzo[a]pyrène (B[a]P) ont été réalisés d'octobre à décembre à Matoury. L'analyse du B[a]P se fait par un prélèvement de 24 h sur filtre. Ces derniers sont ensuite envoyés en laboratoire pour mesurer la concentration.

Quatre filtres ont été invalidés en raison d'une coupure de courant. Les résultats sont représentés ci-dessous :



La concentration moyenne en benzo[a]pyrènes mesurés dans la ZAR au cours de ce trimestre est de **0,02 ng/m³**. La concentration moyenne du benzo[a]pyrène sur les douze derniers mois est **0,03 ng/m³**.

Ces valeurs sont très inférieures à la valeur cible fixée par la réglementation, qui est de 1 ng/m³.

Pour plus de renseignements sur le réseau de surveillance de la qualité de l'air en place et sur nos actions, consultez notre site internet : <https://atmo-guyane.org/>

Des rapports d'études sont disponibles à la rubrique « Publications ».